

ANNEXE I

MANDAT DE LA COMMISSION

La Commission pour l'expansion du commerce extérieur, présidée par un membre du secteur privé, fera au gouvernement des recommandations spécifiques sur:

- i) les objectifs et les priorités des politiques en matière d'exportation;
- ii) les marchés de concentration et les stratégies de commercialisation;
- iii) les améliorations ou les modifications à apporter à l'élaboration et à la mise en oeuvre des politiques et des programmes dans le domaine de l'expansion du commerce extérieur, surtout à la lumière des résultats commerciaux du Canada et de sa position concurrentielle à l'échelle internationale;
- iv) les besoins particuliers des petites et moyennes entreprises en ce qui touche l'aide à l'expansion des exportations;
- v) les améliorations à apporter au chapitre de la coordination et de l'uniformité des objectifs et des activités du gouvernement en matière d'expansion des exportations; et
- vi) l'affectation des ressources consacrées à l'expansion des exportations.